

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015



## Compte-rendu

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de  
membres  
composant le  
Conseil  
Municipal : 33  
Présents à la  
séance : 25

L'an deux mille quinze le vingt mars, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 13 mars 2015, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

**Présents :** M. **Éric WOERTH, Maire**, TRIAIL Michel, WOJTOWIEZ Isabelle, LE NORCY Yves, GODARD Caroline, BARBA-STELMACH Carine , SERVELLE Frédéric ; LACHAT Amélie, ALONSO Boniface, **Adjoint au Maire** DAVROU Nadia, VAN LIERDE Claude ; JACOBEE - MONNET Anita, VACHER Nicole, BENIADA Claude, ZANASKA François, CAPPE de BAILLON Vincent, KERANDEL Caroline, BRISOU Jean-Pierre, de CACQUERAY Bénédicte, DESEINE Stéphane, ; MARTINEZ Pierre-Louis ; DELAHAIGUE Dominique ; BOISSET Mathieu (après installation) ; LOUIS-DIT-TRIEAU Dominique, MAPPA Sylvie, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents :** PERIE Jean-Yves (procuration TRIAIL Michel); CARINI Yves (procuration BENIADA Claude), KOCH Laëtitia (procuration WOJTOWIEZ Isabelle) ; BRUNET Florence (procuration LE NORCY Yves) ; FONTAINE Stéphanie (procuration GODARD Caroline), BERTHEAU Pauline (procuration BARBA-STELMACH Carine) ; GAUTELLIER Christian (procuration LOUIS-DIT-TRIEAU Dominique) ; BAFOIL Pascale (procuration MAPPA Sylvie)

**Secrétaire de séance :** Boniface ALONSO

-----

**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014.**

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

## I **CONSEIL MUNICIPAL**

### 1.1 **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Suite au décès de Pascal COCUELLE, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller municipal.

Considérant que Mathieu BOISSET est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste Vive Chantilly, Mathieu BOISSET est installé dans les fonctions de conseiller municipal conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LE MAIRE souhaite la bienvenue à Monsieur Mathieu BOISSET et renvoie au conseil municipal du 2 avril les modifications relatives à la composition des commissions municipales et à la représentation auprès des organismes extérieurs.

Monsieur LE MAIRE rend ensuite hommage à Pascal COCUELLE.

«Je salue très chaleureusement Françoise son épouse, Charles et Mathieu ses fils présents ici et je pense bien entendu à Alice et Paul qui n'ont pu venir ce soir.

Tout le monde connaissait Pascal, mais peu le savait si diplômé, et cela se voyait : Sciences Po Lyon – service public, d'où son goût de la politique, une licence de droit commercial, une maîtrise de droit fiscal et un 3<sup>ème</sup> cycle de l'Institut Supérieur de Gestion.

Pascal a beaucoup œuvré auprès d'organismes financiers – son dernier poste fut chez Barclays.

Il était conseiller auprès de la direction d'Etiquettes Grille et très impliqué dans la vie publique : Président de l'USC, engagé dans le mécénat avec Françoise et particulièrement au Patrimoine du Musée de Condé.

Pascal était entré au Conseil municipal en 2001 avant de devenir Maire-Adjoint en 2008 en charge du développement économique, des transports, du marché, des taxis, et du tourisme qu'il défendait en qualité de Président de l'Office de Tourisme.

Je connaissais Pascal depuis longtemps depuis la création de l'association politique Vivre Chantilly et de la crèche familiale « les Lutins Cantiliens » située rue Saint Laurent et prémisses de la crèche collective.

Pascal était un passionné : musique, économie, culture, littérature, sport, gastronomie, internet, finances sans oublier les voitures et les plus prestigieuses, estampillées Ferrari.

Nous sommes tous émus de son départ.

Je vais remettre à Françoise la médaille de la Ville, conçue par Yann Arthus - Bertrand et gravée au nom de Pascal.

Je propose de marquer une minute de silence ». (l'ensemble des élus se lève).

Madame Françoise COCUELLE formule quelques mots.

« Pascal, contrairement à moi, n'était pas natif de Chantilly et il l'a rejoint grâce ou à cause de moi. C'était une Ville qui le passionnait, il en appréciait sa vie publique, son Musée et ses collections et il aurait été probablement très fier de recevoir cette médaille.

Je vous remercie beaucoup ».

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande si ces décisions appellent des remarques.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU relève la décision concernant l'aménagement de la salle de restauration. Il suggère de permettre aux associations d'utiliser cet espace en guise de salle de réunions.

Monsieur LE MAIRE confirme cette dualité d'affectation : restaurant communal pour le personnel et salle de réunion dont l'intérêt est d'être séparé de la mairie. Elle pourra aussi servir de vestiaire d'artistes lors de représentations ; l'espace est équipé de sanitaires et de douches. Le mur mitoyen va être refait en liaison avec les propriétaires voisins.

## **II ADMINISTRATION, MARCHES PUBLICS, DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

### **2.1 Adhésion au groupement de commande Electricité avec le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) (rapporteur Monsieur Le Maire)**

Monsieur LE MAIRE indique que l'ouverture des marchés de l'énergie engendre la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs jaunes et verts.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) va constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé l'adhésion de la Ville au groupement de commandes du SE60.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SE60 ;
- autoriser le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget. ;
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souligne l'intérêt de ce groupement d'achats dans la mesure où dès 2016, l'ensemble du marché d'électricité sera dérégulé. Il suggère aussi de généraliser la création de tels groupements dans d'autres domaines. La communauté de communes et le Département seraient les échelons idoines.

Monsieur LE MAIRE expose les difficultés à convaincre les autres communes qui adhèrent déjà à la Centrale d'achat du Département. Il souligne que la communauté de communes mutualise déjà les formations.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

## **2.2 Convention de partenariat culturel entre la Ville de Chantilly et la Ville de Senlis dans le cadre de la mise en œuvre du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » (rapporteur Caroline GODARD)**

Madame Caroline GODARD rapporte le projet de convention entre la Ville de Chantilly et les communes formant le Pays de Senlis.

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire a été délivré à la Ville de Chantilly, par le Ministre de la Culture et de la Communication sur proposition du Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire. Depuis 2012, les communes formant le Pays de Senlis à Ermenonville travaillent à l'élaboration de leur candidature qui devrait aboutir en 2015. Au cours de leur réflexion, ces communes ont souhaité se rapprocher de la Ville de Chantilly afin d'établir une convention de partenariat culturel entre les deux territoires labellisés afin de mutualiser les moyens engagés pour la mise en œuvre du label tout en renforçant l'impact auprès d'un plus large public.

Cette perspective semble aussi souhaitable que pertinente, dans la mesure où la valorisation mutuelle de ces deux territoires, sans pour autant se confondre, ne peut qu'enrichir et renforcer leurs projets culturels respectifs.

L'objectif de la convention est donc de préciser les axes de coopération culturelle que les collectivités labellisées entendent développer de concert, dans le but de mutualiser leurs moyens, et de renforcer leur rayonnement, tout autant que leur inscription locale.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce projet de convention et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU reconnaît le bien-fondé de cette convention entre Chantilly et Senlis qui permet de créer des synergies dans le bassin de la Nonette.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

### **III- FINANCES**

#### **3.1 Débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) (voir document joint) rapporteur Yves LE NORCY**

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur Yves LE NORCY qui présente les grands équilibres budgétaires aux fins de débattre sur les orientations du budget 2015.

« Les orientations pour 2015 sont évidemment cohérentes avec les engagements qu'en début 2014 nous avons pris devant la population chantillienne qui les a très largement validés.

Il s'agit donc de proposer plus et mieux de services, d'aménager, équiper et se loger, d'assurer la sécurité, en ayant pour exigence une bonne gestion et en soutenant un progrès durable, le tout dans une démarche de participation et de concertation.

Pour préparer ce débat à cette période de l'année, il a été possible de vous adresser un document dans lequel les figurent des orientations d'autant plus fiables qu'elles peuvent s'appuyer sur les données désormais connues – mais demeurant à valider et qui seront corrigées à la marge avant de vous présenter le compte administratif- de l'exercice budgétaire de 2014 ; en outre nous avons pris en compte des données externes qui constituent autant de paramètres influant souvent très lourdement sur les choix qui relèveront du conseil municipal du mois d'avril.

Je vous propose donc de reprendre dans cet ordre les éléments essentiels du document que vous avez reçu.

##### **1. La situation de la ville en fin d'exercice 2014.**

Par souci de cohérence et de comparabilité dans le temps, les indicateurs de gestion utilisés l'an dernier ont été conservés.(cf page 4)

➤ Une évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement : + 0,1 % par rapport au réalisé 2013. Cette évolution globale – on peut parler de stabilité - résulte principalement de deux évolutions en sens inverse : les charges à caractère général ont baissé de 3,6 % en 2014 par rapport à l'année précédente (- 139 K€) alors que les charges de personnel ont progressé de 2,5%.

➤ Des dépenses qui progressent moins vite que nos recettes pour la deuxième année consécutive. Les recettes ont augmenté de + 0,5 % par rapport à 2013, les dépenses de +0,1 %.

➤ Une capacité d'autofinancement qui s'est améliorée : L'épargne brute 2014 (= recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement).s'élève à 1 757 K€ , soit 11,5% des recettes (contre 1 694 K€ en 2013 ). Elle est passée de 152 €/habitant en 2013 à 157 €/habitant en 2014.

Ce niveau d'épargne brute permet d'améliorer légèrement la « marge d'autofinancement courante » qui est de 94,1% en 2014; elle mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette. Elle est le marqueur de notre autonomie financière.

➤ De ce fait nous disposons d'une meilleure capacité de désendettement : à la clôture de l'exercice 2014, il ne fallait que 4,7 années à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette ( pour mémoire : ce ratio était à 4,8 années fin 2013 et le seuil critique est de l'ordre de 11 années).

➤ L'encours de la dette au 31 décembre 2014 s'élève à 8 180 K€ (à 4 K€ près identique à 2013). Cette stabilité est assurée par une pratique de l'emprunt limitée au volume du capital remboursé sur l'exercice. A la fin 2014, la ville de Chantilly est toujours moins endettée (d'environ 25%) que les communes de la strate.( 731 €/Habitant alors que pour la strate le ratio est 972 €/ habitant en 2013).

A noter que le niveau de pression fiscale demeure modéré car Chantilly n'a pas modifié les taux des impôts locaux, ni sa politique d'abattements ; c'était notre engagement « maintenir le caractère raisonnable de la fiscalité communale ». Notre commune conserve donc un niveau modéré de pression fiscale et des abattements fiscaux avantageux.

La position favorable de ces indicateurs ne suffit pas pour fonder nos orientations pour 2015. Il faut en effet entrer un peu dans le détail – sans aller jusqu'à ce qu'exige la présentation du compte administratif – pour déceler les efforts réalisés et choisir les axes d'évolution.

Commençons par les dépenses réelles de fonctionnement (pages 5,6 et 7)

Elles progressent de 0,1% (globalement c'est la stabilité)(à comparer avec l'inflation sur 1 an par exemple, évaluée par l'INSEE à 0,5%.) alors qu'il y a un an nous constatons une réduction des dépenses réelles de fonctionnement de 0,7% en 2013. Nous demeurons cependant dans une dynamique vertueuse.

La faible progression estimée à ce jour à 18 K€ se décompose principalement ainsi :

- - 139 K€ de réduction des charges à caractère général qui s'explique notamment par une réduction des dépenses d'énergie
- 182 K€ de progression des charges de personnel, soit une progression contenue à 2,5% alors que l'incontournable glissement vieillesse-technicité est estimé à 1,6% . Il faut ajouter à cela le coût élevé de l'indemnisation du chômage. Ce résultat contenu est le fruit d'une maîtrise totale des recrutements et des remplacements, à l'exception de ce qui est lié au scolaire (rythmes scolaires), à l'enfance (assistantes maternelles) et à l'augmentation du nombre des emplois d'avenir en année pleine.
- -35 K€ de réduction des autres charges de gestion courante (dont les subventions)
- -15 K€ de réduction des charges financières (intérêts d'emprunts)

Nous constatons donc que les trois points majeurs sur lesquels devront porter l'attention et le contrôle en 2015 seront à nouveau les charges à caractère général, les autres charges de gestion courantes et les charges de personnels.

Poursuivons par les recettes réelles de fonctionnement (pages 8 à 14)

On note une nouvelle progression des recettes réelles récurrentes de fonctionnement d'un montant de 80 K€, faible que l'an dernier (202 K€). Mais son analyse est indispensable car elle permet de comprendre ce qui pourrait se passer en 2015.Elle se décompose ainsi :

- 38 K€ de progression des produits des services ( + 3,7 %) liée à une nouvelle augmentation de la fréquentation des cantines, des centres de loisirs et des structures petite enfance
- - 36 K€ (-0,4%) d'impôts et taxes (ce poste représente 60,5% de nos recettes) avec des mouvements contraires selon les postes :
  - + 37 K€ (+0,48%) pour les taxes d'habitation et foncières, lié au seul effet « base »
  - + 27 K€ (+6,1%) de CVAE
  - -21 K€ de recettes de stationnement
  - -15 K€ de taxe sur l'électricité
  - -30 F€ de taxe de séjour (désormais CCAC)
  - -32 K€ de droits de mutation (atonie du marché)
- + 16 K€ (0,4%) de hausse de subventions et participation (ce poste représente 30% de nos recettes), hausse qui s'explique ainsi :

110K€ de baisse de la DGF en 2014, première étape de la baisse de la DGF dont nous savons qu'elle n'est que la première – et la plus modeste – des réductions annoncées pour 2015, 2016 et 2017 selon le programme établi par le Gouvernement. Mais l'effet en est masqué par une somme de modestes participations de l'Etat, du département à divers titres parmi lesquels 14,5K€ pour les rythmes scolaires.

- +62 K€ d'autres produits (hors produits de cession) qui représente d'une part la hausse des participations de l'Etat au financement des contrats d'avenir (il y a donc des charges plus élevées en face, dans les charges de personnels), d'autre part le loyer de l'Office de Tourisme perçu depuis avril 2014.

Quant à nos dépenses d'investissement, elles se sont élevées en 2014 à 3 241 € pour lesquels nous avons, comme prévu, réalisé un emprunt de 870 K€, continuant à emprunter un volume de prêt comparable au montant du capital remboursé sur l'exercice. ce qui évidemment conduit à stabiliser l'encours de notre dette. (page 16)

L'ensemble de ces résultats est résumé ainsi page 19 de votre document :

En fonctionnement

Nous avons commencé l'exercice 2014 avec un résultat reporté de 2013 de 1 414K€

Nous avons dégagé en 2014 un résultat excédentaire en fonctionnement de	1 139 K€
Le résultat de clôture de fonctionnement est donc de	2 553K€
En investissement	
Le résultat de clôture de la section s'élève à	1 189 K€
Or il nous reste à réaliser	2 029 K€
Et il nous reste à percevoir des subventions pour un montant de	52 K€
Il nous « manque » donc (notre besoin de financement)	788 K€

Cette somme sera prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement de 2 253 K€, ce qui nous conduira à un résultat de fonctionnement à reporter en 2015 de 1 765 K€ (supérieur de 351 K€ (ou 24,8%) à celui de l'année précédente.

Tels sont les éléments essentiels décrivant la bonne santé des finances communales qui permettent de proposer des éléments fiables pour nos orientations 2015.

## 2. Les éléments de contexte national notamment

*Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les prévisions pour 2015 ne sont pas meilleures. Ceci a des conséquences directes sur les finances de la commune à travers notamment la baisse des dotations et l'augmentation de certaines charges.*

Les perspectives pour 2015 se caractérisent par

- une croissance espérée de 1 %
- un taux exceptionnellement élevé de chômage qui continuera à progresser en 2015
- un déficit public prévu au mieux à 4,1 % du produit intérieur brut en 2015.
- un niveau d'endettement public dépassant le seuil des 2000 Md€ et atteignant sans doute 98% du PIB

Le premier objectif de la loi de finances 2015 demeure, comme en 2014, la réduction du déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre d'ici la fin de la législature.

Pour parvenir à réduire la progression des dépenses publiques, le Gouvernement a décidé de réaliser un programme d'économies de 50 Md€ à l'horizon 2017. Un premier effort de 21 Md€ sera effectué en 2015, en 2016 les économies seront poursuivies pour atteindre 36 Md€.

Il n'est pas anormal que les collectivités sont appelées à participer au redressement des finances publiques : c'est le montant et les modalités de répartition de l'effort qui en sont contestables éventuellement. Après la baisse de 1,5 Md€ en 2014, la DGF (Dotation globale de Fonctionnement) baissera de 11Md€ d'ici 2017 ( 3,67 Md€ /an). La répartition de l'effort entre les collectivités sera proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement de chaque collectivité.

Les conséquences sur les finances de la ville recettes sont, après une baisse de 110 K€ en 2014, une nouvelle baisse votée de 242 K€ en 2015 et une baisse programmée du même montant en 2016 et en 2017. Ainsi pour la seule DGF son montant sera réduit de 836 K€ en passant de 3 420 à 2 584 K€ entre 2013 et 2017 (soit l'équivalent d'une année de remboursement du capital de notre dette)

D'autres mesures décidées par le gouvernement ou les partenaires sociaux impactent la ville notamment par le biais des charges de personnel.

- Les taux de cotisations sociales subira une revalorisation de l'ordre de 0,7%
- Les mesures nationales prises pour la revalorisation de la grille indiciaire de tous les agents de catégories C, soit plus de 80% des agents de Chantilly
- L'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires qui, en réorganisant le temps des élèves, a créé des besoins supplémentaires d'encadrement et des besoins d'entretien sur 5 jours au lieu de 4.

C'est un total brut d'environ 390 K€ qui vient impacter notre résultat budgétaire en 2015. C'est dire si les efforts réalisés depuis plusieurs années pour accroître les marges de manœuvre de la ville par une gestion associant vigilance et ambition sont aujourd'hui contrecarrés par des mesures structurelles sur

lesquels nous ne pouvons localement pas grand-chose. Les plus emblématiques de ces mesures de contraintes pèsent sur la commune l'équivalent de 5 points de fiscalité. (1 point = 75 000 €).

### 3. Les orientations pour 2015

A partir d'une situation saine de départ et dans un contexte défavorable, nous voulons piloter par le Projet, et non par le Budget. C'est pourquoi les orientations qui sont proposées au débat du Conseil municipal demeurent fondées sur les engagements exprimés dans notre Projet pour la période 2014-2020. Elles vous sont résumées page 24 du document DOB 2015 et leurs données chiffrées sont détaillées dans les pages suivantes.

Il s'agit de continuer d'offrir aux cantiliens en priorité, mais aussi aux autres utilisateurs, un niveau élevé de services; tel est le but ; le moyen en est de poursuivre une politique volontariste d'optimisation des dépenses et des recettes courantes de fonctionnement afin de maintenir un bon niveau d'autofinancement et un haut niveau d'investissement public.

Pour y parvenir, nous nous appuierons sur cinq axes majeurs

- ❖ Améliorer l'offre qualitative et quantitative de services à la population, et ceci dans le cadre d'une politique tarifaire qui certes a été revue, mais qui demeure largement subventionnée (à l'exemple du renforcement du DUC qui est un service gratuit), tarification basée aussi sur des quotients familiaux, sur une aide privilégiant les cantiliens, et demeurant à des niveaux comparables ou inférieurs à ceux des villes voisines
- ❖ Ne pas augmenter les taux de fiscalité et maintenir la politique avantageuse d'abattements fiscaux (cette décision est majeure dans notre stratégie car elle concerne directement près de 8 M€, soit 54% de nos recettes)
- ❖ Continuer de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement les charges à caractère général
- ❖ Maintenir un programme d'investissement ambitieux en gardant un taux d'épargne élevé tout en conservant un niveau raisonnable d'endettement de la ville

Le projet de budget tel qu'il se présente aujourd'hui (page 25) fait apparaître une baisse des recettes et une hausse des dépenses, ce qui modifierait la tendance à l'écartement de ces deux courbes que nous avons construite dans les exercices précédents et laisse prévoir une réduction sensible de notre capacité d'autofinancement. L'explication en est la baisse très importante de nos ressources provenant de l'Etat et l'accroissement sensible de nos charges salariales. Il nous appartiendra au cours de l'année de comprimer au maximum les dépenses réelles, notamment des charges à caractère général, et de poursuivre la maîtrise de notre budget se charges salariales, ce qui est commencé depuis le début de l'année.

En poursuivant l'effort réalisé sur ce point en 2014, notre résultat de fonctionnement sera très vraisemblablement supérieur à ce que laisse entrevoir les prévisions très prudentes sur lesquelles nous nous basons aujourd'hui.

Comme pour l'exercice 2014 nous proposerons une prévision prudente des recettes réelles de fonctionnement s'établissant à 14 912 K€ en baisse de 358 K€ par rapport au CA 3014 et de 43 K€ par rapport au BP 2014.

Cette prévision s'appuie principalement sur

- Une progression de 14 K€ des produits des services résultant de deux mouvements contraires : la revalorisation tarifaire votée par le conseil municipal en décembre, et la baisse des recettes liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ( baisse de recettes pour l'accueil de loisirs en raison des cours le mercredi matin).

- Une baisse de 15K€ des Impôts et Taxes : l'accroissement du produit fiscal est lié à la seule actualisation des valeurs locatives. ( 0,9% pour 2015) puisque nous travaillons à taux et abattements locaux constants ; la baisse estimée des recettes résulte pour partie du transfert de la taxe de séjour à la CCAC (18K€ encaissés en 2014) et d'un réajustement sur le réalisé 2014 de la taxe sur l'électricité ( - 15 K€ par rapport au BP ) et des droits de stationnement ( -30K€). Les droits de mutation sont estimés au même niveau qu'au BP 2014 (donc en baisse par rapport au CA)par référence à un marché immobilier en berne.
- Une baisse de 337 K€ par rapport au CA 2014 en ce qui concerne les Subventions et participations, principalement due à la baisse de la DGF ( - 242 K€)

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été estimées au plus juste à 14 093 K€, en augmentation de 578 K€ ( + 4,2 %) par rapport au CA 2014 et de 313 K€ (+2,2 %) par rapport au BP 2014.

- Charges à caractère général : 4 075 K€ soit + 367 K€ ou +9,9 % par rapport au CA 2014: 3 708 K€ + 66 K€ ou + 1,6% par rapport au BP 2014

*L' accroissement des charges est lié notamment à l'amélioration du service de transport urbains (+67 K€), à la mise en place de points WIFI ( +12K€),mais aussi à la nécessité de recourir à des assistants à maîtrise d'ouvrage pour préparer les cahiers de charges pour les marchés qui arrivent à leur terme en 2015: assurances, marchés , transports urbains...*

- Charges de personnel : 7 686 K€ soit + 233 K€ ou +3,1% par rapport au CA 2014: 7 453 K€, soit + 265 K€ ou +3,5 % par rapport au BP 2014 .Cet accroissement s'explique par le coût pour la commune du GVT (1,6%), la revalorisation des catégories C (0,6%), l'augmentation des charges sociales (0,3%), le surcoût des rythmes scolaires (0,6%)et d'autres charges , le tout étant très partiellement compensé par des départs en cours d'exercice.

- Autres charges de gestion courante : 817 K€ soit + 12 K€ ou +1,4 % par rapport au CA 2014: 805 K€ + 8 K€ ou + 1 % par rapport au BP 2014

- Charges Financières : 285 K€ soit - 10 K€ ou -3,5% par rapport au CA 2014: 295 K€ 14 K€ soit - 4,6 % par rapport au BP 2014

- Atténuation / produits et charges exception. : - 32 K€ par rapport au CA 2014 - 15 K€ soit par rapport au BP 2014

A ce stade, il est utile de faire en conseil municipal un focus sur trois domaines particulièrement sensibles :

- un point sur l'évolution des subventions aux associations. La municipalité est très attachée à soutenir l'action des plus de 130 associations qui, dans tous les secteurs, assurent une véritable dynamique et un rayonnement à la vie de la cité. C'est pourquoi en 2015 elle poursuivra un soutien actif, et ciblé, à un très grand nombre d'entre elles. Cependant ces associations doivent également être associées à l'effort général de maîtrise des dépenses dans lequel nous sommes engagés. C'est pourquoi l'enveloppe des subventions « ordinaires » sera réduite de 7,2%. Cependant à titre exceptionnel et sur la base de projets ponctuels estimés essentiels en 2015 une enveloppe exceptionnelle de 19 K€ sera répartie en 2015. Il faut cependant rappeler que l'aide aux associations ne se limite pas à ces dotations budgétaires. La valorisation économique de la mise à disposition de locaux représente à elle seule plusieurs centaines de milliers d'euros (plus de 100 000 pour le seul CCMC par exemple), et il faut y ajouter la valeur des charges de personnels et de prêt de matériel qu'assume le budget de la ville. Ces valorisations seront chiffrées au cours du prochain exercice.

La subvention au CCAS sera maintenue à sa valeur 2014 à 152 K€ en raison de la volonté de la municipalité de manifester son soutien aux actions conduites dans le domaine de l'aide sociale qui constitue la traduction concrète de notre engagement à plus de solidarité. Il est à noter que 73K€, soit près de la moitié du budget du CCAS, sont d'ailleurs reversés à des associations spécifiques agissant dans ce secteur.

- un second point portant sur l'évolution des charges de personnel d'un montant de 7 686 K€ soit + 224 K€ ( + 3 %) par rapport au CA 2014 (7 453K€).

*Portant sur 54,4 % des dépenses de fonctionnement (270 agents représentant 208 ETP, soit 18,12 agents pour 1000 habitants) , la maîtrise de l'évolution salariale est une condition indispensable à l'équilibre budgétaire.*



*Ainsi, les efforts d'optimisation seront poursuivis (suivi mensuel de la masse salariale), de même que la recherche de marges de manœuvre pour financer les besoins nouveaux, parallèlement au renforcement des compétences des agents.*

Les axes principaux, rappelés page 28 de votre document, sont

- La valorisation des parcours professionnels des agents par l'incitation et l'accompagnement à passer les concours et les examens professionnels, la recherche de formations ciblées afin de développer les compétences et ainsi d'assurer une qualité de service et plus de polyvalence, sans recrutement supplémentaire systématique après un départ à la retraite.

- La réévaluation de chaque poste en engageant une gestion prévisionnelle de chaque service sur 3 ans.

- L'optimisation de l'utilisation des ressources existantes et les marges de manœuvre (ex: étude du coût en personnel des manifestations et le déploiement de moyens existants pour assurer toute nouvelle prestation ; étude d'externalisation à moindre coût)

- La mutualisation de certains services avec la CCAC (ex Service Urbanisme) et le partage des moyens opérationnels (ex: groupements de commande gaz via le SE 60: 15% d'économie escomptée).

- La poursuite de la mise en œuvre des mesures de bien-être au travail (après l'enquête 2014) (ex: amélioration locaux aux Services Techniques)

- Le renforcement de l'action auprès des publics en formation (pour mémoire la ville a employé en 2014 2 apprenties, 27 personnels en chantiers d'insertion, 77 Stagiaires, 5 personnes en « Travaux d'intérêt Général » en 2014), et la poursuite du rôle d'impulsion en faveur du dispositif d'emploi d'avenir.

- Enfin pour terminer un mot concernant les économies d'énergie, et plus largement de fluides. En 2014 notre facture d'électricité et de gaz s'est réduite de plus de 100 000 €. Dans le fonctionnement quotidien des services de la ville l'effort sera poursuivi pour réduire les consommations par l'utilisation de consommables moins voraces en énergie, par la détection et la correction des « fuites » (eau, carburant, électricité, chauffage) ce qui relève autant de l'attitude de chacun que de l'utilisation de nouvelles technologies.

D'autre part nous nous appuyons sur les diagnostics réalisés et sur les exigences de la RT 2012 par exemple, pour privilégier les investissements qui sont économes d'énergie avec un retour sur investissement assez rapide. Cela concerne l'éclairage public, par exemple, le renouvellement des chaudières, le Parking du réservoir et bien sûr la construction du restaurant du personnel aussi bien que l'Ecole du Bois St Denis. Enfin nous avons lancé les études nécessaires à l'élaboration des projets de deux lieux particulièrement énergivores : la salle Decrombecque et le Stade des Bourgognes.

Telles sont les orientations retenues pour la section fonctionnement du Budget Ville de Chantilly. Pour ce qui est des choix d'investissements pour l'année 2015, je me limiterai à vous en exposer le montant global du budget qui vous est détaillé page 31 du document DOB.

Vous noterez dans la partie droite du tableau que les recettes d'investissement pourraient s'élever à 7 286 M€.

D'où provient ce montant :

Tout d'abord

✓ du résultat reporté de 2014 pour	1 189 K€
✓ d'un solde de recettes à recevoir (subventions) de	52 K€
✓ d'un prélèvement sur le résultat de clôture de fonctionnement 2014(cf p 19)	788K€
✓ soit un total de 2 029 K€ qui permettent de financer les investissements restant à réaliser au titre du budget 2014.(ils figurent en Dépenses d'investissements reportées en bas à gauche p.31).	

Ensuite des recettes spécifiques à l'exercice 2015 composées

✓ du FCTVA	480 K€
✓ du produit des amendes de police	300 K€

✓	de subventions	342 K€	
✓	du produits de taxes d'urbanisme		50 K€
✓	des amortissements	460 K€	
✓	d'un emprunt bancaire		de 1 300 à 1 500 K€ qui correspond à une volonté politique de bénéficier des taux bancaires très bas actuellement pour accélérer notre Programme d'investissements en en réduisant le volume à due proportion pendant les années suivantes. Un tel montant d'emprunt ferait passer notre dette à 8 820 K€ environ soit 787 €/habitant, très inférieur encore à la moyenne de la strate de référence (972 €)

Le total atteint est de 3 132K€. Pour déterminer notre volume disponibles pour de nouveaux investissements, il nous faut donc prendre ce montant, y ajouter le virement de la section de fonctionnement de 2 125 € et en ôter le remboursement du capital de notre dette au titre de 2015 (860 K€) qui nous laisse un volume de  $3\,132 + 2\,125 - 875 - 11$  (menues dépenses) = 4 386 K€.

Que prévoyons-nous d'engager ou de poursuivre avec ce montant disponible ? Je rends la parole à Monsieur LE MAIRE pour vous le présenter. »

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur LE NORCY de cet exposé très détaillé et expose les grandes lignes budgétaires qui seront évoquées lors du budget primitif.

« On est dans une situation financière locale favorable malgré un environnement économique national agressif. De plus, frappés par un fonds de péréquation - solidarité entre les collectivités - , nous avons choisi de mutualiser cette péréquation au niveau de l'intercommunalité et non des communes (ce qui aurait engendré une dépense supplémentaire de 300 000 euros pour Chantilly dans cette hypothèse).

Nous avons comme par le passé, une vision prudente du budget 2015. On a plus de dépenses que de recettes et au final, la situation inverse en fin d'année est constatée.

Les dépenses de fonctionnement augmentent certes, mais au final, on a peu de leviers pour les diminuer de façon substantielle. Les dépenses de communication, de réception sont faibles et la volonté n'a pas été de restreindre de 50 % les subventions aux associations.

Nous avons choisi d'augmenter les tarifs de stationnement en décembre dernier (ils étaient identiques depuis 2004) sans accroître les impôts. L'augmentation de ces tarifs de stationnement, inférieurs à ceux des autres Villes nous permet de financer l'extension de service du DUC, gratuit pour tous.

S'agissant des investissements, on est confronté à un choix. Soit on thésaurise en attendant l'avenir, soit on accélère le programme municipal d'investissement. Les taux étant très faibles, on a mesuré tout l'intérêt à en bénéficier, quitte à s'endetter un peu plus pour ensuite amoindrir les investissements à la fin du mandat.

De ce fait, la Ville contribue, pour sa part, à la relance de l'économie de notre pays, les collectivités étant la source des principaux investissements. Je souligne que Chantilly soutient aussi financièrement des projets culturels, dans un contexte national de dégradation du financement de la culture.

Les investissements nouveaux proposés cette année atteignent 4 millions d'euros et se décomposent ainsi :

- La création du parking du Réservoir pour 1, 6 millions d'€ (prévisionnel) et la reprise du trottoir de l'avenue de Condé encore en terre. Nous sommes actuellement en attente de l'autorisation de Madame Royal, Ministre de l'Environnement et les appels d'offres sont lancés.
- La réfection de la rue des Fontaines pour 524 000 €
- La réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue du Maréchal Joffre (phase 2) pour 475 000 €
- La salle Lefébure (335 000 €) : le chantier est à nouveau arrêté et l'OPAC nous a informés de la présence de malfaçons dans la structure. Déjà, la défaillance de l'entreprise de gros œuvre avait retardé la livraison et aujourd'hui, la Ville doit supporter l'indisponibilité de cette salle et des 15 logements sociaux dont certains destinés à des personnes à mobilité réduite. Dans ces circonstances, la dépense ne sera pas inscrite tant que les incertitudes sur l'achèvement des travaux ne seront levées.

- L'extension et la rénovation du bâtiment des électriciens (230 000 €) sur le site des services techniques, le renforcement des fondations, la création de douches et des sanitaires.
- L'aménagement du garage attenant à la Mairie déjà évoqué précédemment à vocation de restaurant communal et de salle de réunion (203 000 €)
- La réfection du Musée de la Dentelle (électricité, faux plafonds, murs, peinture, pose de vitrines d'exposition ....) Le bâtiment est ancien, et la dentelle de Chantilly est une valeur sûre qui mérite d'être exposée. Des toilettes seront créées pour une utilisation qui s'inscrit également dans le cadre de manifestations du centre culturel.
- La réalisation de la deuxième phase des pistes cyclables (162 000 €) reliant le quai de la Canardière au carrefour de Sylvie.
- La réhabilitation des douches et vestiaires du stade (112 000 €) : en complément de l'étude plus générale du stade (devenir de la salle Decrombecque, création d'un pôle sportif aux Bourgognes et travaux séquencés du stade – terrain synthétique, réhabilitation des vestiaires), il est nécessaire d'opérer des travaux d'entretien sans changer la structure de la grande tribune.
- L'extension de la vidéoprotection (38 000 €) à hauteur de 3 caméras en complément des 23 installées et des 6 en cours d'installation.
- L'achat de garages rue Victor Hugo (80 000 €) sur un site tendu qui nécessite une maîtrise du foncier par la Ville.
- Des investissements de moindre coût : remplacement de la chaudière du CLSH-Ménestrel, études sur la maison médicale, sur le stade, sur les entrées de Ville et agenda accessibilité.
- Des investissements récurrents.

Des opérations prévues en 2014 sont également reportées en 2015 :

- Extension de l'école maternelle du Bois St Denis
- Couverture de la bulle de tennis (réalisée), avec un sky dôme pour lequel nous sommes en attente de la commission de sécurité
- Aménagement du poste de police (achevé).

Des investissements seront également consacrés aux « économies d'énergie ».

Au total, nous allons plus emprunter pour plus investir et nous baisserons par la suite le niveau d'investissements. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU formule les propositions émanant de son groupe qui prennent en compte la réalité financière de 2014.

« On constate une évolution favorable en 2014, un report supérieur de 300 000 euros par rapport à l'année précédente qui couvre les charges nouvelles de 2015. La situation financière de Chantilly n'est ainsi pas catastrophique.

Effectivement, des contraintes existent mais des éléments permettent de voir l'avenir favorablement.

En 2014, on distingue une diminution des charges nouvelles du poste énergie. Nous avons toujours proposé dans notre programme d'investissement de mettre l'accent sur les économies d'énergie.

Les priorités de la majorité et de l'opposition ne sont ainsi pas les mêmes pour 2015. Nous aurions commencé dès 2014 à lancer les études sur le stade et la salle Decrombecque afin de débiter les travaux en 2015 et réaliser les économies sur les charges générales.

En examinant nos dépenses à caractère général et en les comparant à la strate, le constat s'impose qu'en moyenne Chantilly dépense 346 € versus 302 € ailleurs.

Nous proposons de réaliser des économies sur les charges à caractère général et non sur les autres dépenses de gestion (dont les subventions aux associations) et de réaliser les investissements limitant les dépenses d'énergie.

S'agissant de la fiscalité, si les taux sont en moyenne plus bas à Chantilly, on relèvera cependant que les Cantiliens ne paient pas des taux mais un produit fiscal.

La taxe d'habitation par habitant s'élève à 378 € alors que dans une Ville de même taille elle atteint 223 €. Par conséquent, nous prônons la stabilisation des taux pour les années à venir.

Pour 2015, effectivement, l'Etat nous demande de faire des économies, baisse sa dotation et nous impose le coût de la réforme des rythmes scolaires.

Toutefois, s'agissant cette dernière, nous aurons aussi des compensations, des recettes à venir ce qui va diminuer la pression sur la Ville.

La revalorisation des fonctionnaires de catégories C est certes imposée par l'Etat mais elle engendre aussi une augmentation du pouvoir d'achat pour des salaires faibles.

En conclusion, nous constatons des charges certes nouvelles, un report à nouveau qui augmente, une revalorisation des tarifs, une situation saine de la Ville qui permet un résultat en fonctionnement supérieur.

Pourquoi alors faire payer les associations ?

Dans ce contexte, les propositions de diminution des subventions ne se justifient pas, tant économiquement que socialement. L'économie de 19 000 euros est infime au regard du montant des investissements.

On peut raisonnablement éviter de pénaliser les associations et réaliser des économies sur les charges à caractère général. A Chantilly, les associations créent du lien social. Si le montant des subventions baisse, qui va payer si ce n'est la cotisation des familles parfois défavorisées ?

Notre proposition est de maintenir le même montant de subventions que l'an passé pour toutes les associations.

Pour les investissements, nous soutiendrons les mêmes choix, mais sans adopter une chronologie identique. Les dépenses supplémentaires dédiées au parking du Réservoir, pourraient par exemple être employées à servir les économies d'énergie.

Nos propositions sont les suivantes :

- les économies d'énergie : salle Decrombecque, stade (on peut d'ailleurs s'appuyer sur le bilan très intéressant qui est établi tous les 6 mois)
- le parking du Réservoir : la réalisation d'un plan de déplacements et d'un plan de stationnement cohérents est indispensable. En effet, tous peuvent « apprécier » l'engorgement autour de l'Eglise Notre-Dame, et il est nécessaire de revoir le dispositif.

Notre programme est clair : on renforce les investissements globaux sur les économies d'énergie afin de permettre un allègement des charges générales et de compenser la baisse des dotations de l'Etat, et on n'augmente pas les impôts.

Vous avez décidé une autre politique mais ce n'est pas la nôtre. Nous proposons en conclusion de maintenir les subventions au même niveau que l'année dernière et sans discrimination.

Je vous remercie ».

Monsieur LE MAIRE revient sur les propos de Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU qui selon lui minimise les contraintes qui pèsent sur la Ville.

« Depuis des années, la Municipalité fait preuve de vigilance ce qui permet de traverser sans heurts des périodes complexes. Nous vivons actuellement des modifications durables de fonctionnement de nos collectivités. Les intercommunalités s'érigent en puissance avec en filigrane un postulat : moins d'argent public, moins de dotations.

Vous mettez en lumière les économies d'énergie. Je me félicite de la divergence ténue qui existe entre nous et qui porte uniquement sur la chronologie.

La réfection de la maternelle du Bois St Denis implique bien entendu la réalisation de travaux d'économie d'énergie, comme d'ailleurs la réfection des douches du stade ou l'aménagement du restaurant communal. Beaucoup de progrès a été fait dans ce domaine.

Notre désaccord ne porte que sur une année. Le temps de lancer les études, d'obtenir les résultats, on est dans le bon timing. Nous investirons sur le stade et sur la salle Decrombecque en séquençant sur plusieurs années.

L'accent peut être mis sur les économies d'énergie, je le conçois. Toutefois, n'omettons pas de favoriser le développement économique et touristique. On est au cœur de Chantilly, avec des touristes et des lieux de consommation qui supposent des parkings. Mais pas dans n'importe quelles conditions. Nous avons été

confrontés à toutes les difficultés pour le dossier du Réservoir, - glaise, fouilles archéologiques - et il en reste une dernière, Ségolène Royal.

Je partage vos observations sur la place de l'Abbé Charpentier. Mais nous n'avons pas bâclé l'aménagement de la place, les travaux ont été correctement réalisés mais il y a trop d'usagers parce que c'est gratuit.

Auparavant, on évoquait « le bout de la rue du Connétable », comme le désert des Tartares et il fallait lancer des animations. Aujourd'hui, nous n'évoquons plus cette expression, mais celle d'un secteur désormais trop attractif.

De plus, une entreprise a été créée, l'Auberge du Jeu de Paume employant une centaine de salariés qui se garent sur le chemin des Grandes Ecuries.

Dès l'ouverture du parking du Réservoir et de ses 153 places, on supprimera quelques places sur l'Abbé Charpentier (équivalent à une haie de véhicules) et d'autres sur la rue du Connétable afin de fluidifier la circulation et le croisement des bus, de mettre en relief les devantures des magasins et de redonner un peu d'oxygène dans la Ville.

Le stationnement sur la place de l'Abbé Charpentier deviendra alors payant et des abonnements professionnels seront disponibles au parking du Réservoir.

Ainsi, nous aurons une meilleure répartition des places et une nouvelle réglementation du stationnement.

Sur le sujet des impôts, les valeurs foncières sont certes plus importantes à Chantilly car la Ville est plus chère, les appartements sont plus onéreux et nous pouvons nous en féliciter !

Le potentiel fiscal est plus important qu'à Senlis avec des taux inférieurs et des abattements de taxe d'habitation supérieurs.

Enfin, les associations sont plutôt correctement bien subventionnées à Chantilly. Dans le détail, il s'avère que beaucoup d'associations ont des réserves et que l'aide de la Ville est loin d'être négligeable. Dans des temps plus difficiles, il est naturel de veiller à l'utilisation de ces marges.

Si nous profilons un peu plus les subventions aux associations, c'est pour préparer l'avenir et conserver les marges de manoeuvre sur l'investissement.

Par exemple, s'agissant de l'association du Tennis, optiquement, la subvention de fonctionnement va baisser mais en parallèle, la Ville va voter une subvention d'investissement qui financera le cheminement contournant les nouvelles bulles et qui sera lissée sur trois exercices (10 000 euros sur 3 ans).

Le Ménestrel aura moins, mais depuis quelques années, ses subventions étaient substantielles.

Le Centre culturel a des réserves et tant mieux, car la gestion est saine.

Je vais recevoir tous les samedis une association avec les élus de secteur pour travailler à l'évolution de chaque association.

S'agissant des rythmes scolaires, le coût en brut est de 90 000 euros et Madame Carine Barba réfléchit actuellement, en relation avec l'Inspection académique à une évolution du dispositif.

Je rappelle que la subvention allouée par l'Etat en 2015 n'est pas de droit et que notre programme doit être agréé pour y prétendre. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU réaffirme son désaccord politique. Il souhaite que les économies soient réalisées sur des dépenses à caractère général et non sur les associations.

Mme Anita JACOBEE - MONNET demande si les associations peuvent aussi optimiser leurs ressources et quelle personne les contrôle.

Monsieur LE MAIRE répond par l'affirmative et indique qu'un conseiller municipal, Madame Florence BRUNET accompagne les associations dans leurs demandes. De plus, les comptes des associations sont exigés dans le cadre des demandes de subventions.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

### **3.2 Demande de subvention au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) (rapporteur Monsieur Le Maire)**

La Ville a pour projet de rénover en 2015 la rue des Fontaines. Les travaux sont relatifs à la fois à l'assainissement, à la voirie, à l'éclairage et la mise en souterrain du réseau d'électricité. Pour cette dernière, le coût prévisionnel des travaux toutes taxes comprises s'élève à 239 034,32 euros.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique de la rue des Fontaines à hauteur de 25 029,69 euros.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de réfection de la rue des Fontaines (mise en souterrain du réseau électrique).

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

### **3.3 Demande de subvention auprès du SMTCO : renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne (rapporteur Monsieur Le Maire)**

La Ville de Chantilly a confié à la société KEOLIS le service public de transport urbain dit Desserte Urbaine Cantilienne.

Ce marché d'exploitation est conclu pour une durée de 6 ans et expire le 30 novembre 2015.

La Ville a souhaité renforcer le service du DUC à partir de la gare vers les quartiers Bois St Denis et Lefébure :

- le soir pour assurer la correspondance avec le train de 20h32
- du lundi au vendredi, en période scolaire de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h

Ce renforcement de service permet de fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain et d'améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) au titre du renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne pour l'année 2015.

Pour rappel, une subvention a déjà été sollicitée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (procédure de renouvellement du marché)

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

### **3.4 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre des travaux de réhabilitation du Musée de la Dentelle (rapporteur Monsieur Le Maire)**

En 2015, la mairie de Chantilly prévoit la rénovation du Musée de la dentelle de Chantilly.

Fleur de l'artisanat cantilien aux XVIII et XIXe siècles, ce patrimoine méconnu doit en effet être mis en valeur dans le cadre de la politique patrimoniale portée par la ville et son label « Ville d'art et d'histoire

Le musée, propriété de la Ville, présente un problème d'accessibilité, manque de dynamisme et de modernité dans ses installations et dans ses propositions d'animations et nécessite une modernisation soit :

- remplacement des huisseries
- réfection des sols et plafonds
- décapage des boiseries et remise en peinture
- révision de l'électricité
- réouverture de portes intérieures pour faciliter les circulations entre les trois salles
- remplacement de la banque d'accueil et des vitrines
- réfection de la muséographie.

Ces travaux réalisés, le musée fera l'objet d'une campagne de communication et d'une programmation d'activités visant à multiplier sa fréquentation.

Le montant des travaux est estimé 87 184 € HT hors maîtrise d'œuvre et contrôles techniques

La date de début des travaux est prévue pour le mois de juin 2015 pour une durée de 5 mois.

La Ville est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en cas de qualification d'opérations prioritaires à financer.

L'Etat peut financer à hauteur de 40%, dans la limite de 150.000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

### **3.5 Tarifs du DVD documentaire « Chantilly en 14-18 ». (rapporteur Monsieur Le Maire)**

En 2014, à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre mondiale, la mairie de Chantilly a produit un film-documentaire intitulé « Chantilly en 14-18 ».

Réalisé bénévolement par André Pelle, photographe, ingénieur de recherche au CNRS et Nicole Garnier-Pelle, conservateur général du Patrimoine chargée du musée Condé, ce film a été diffusé lors des journées du patrimoine puis des cérémonies du 11 novembre et a connu un énorme succès.

De nombreux cantiliens ont alors demandé à acquérir le DVD de ce film.

Aussi il est proposé de dupliquer ce film sur DVD et de le vendre à la médiathèque ainsi que dans différents points de vente Cantiliens (Office de Tourisme, Boutiques du château...)

Les coûts de pressage du DVD, les droits Sacem, Ecpad et Gaumont ainsi que les frais annexes s'élèvent à 3600 euros pour 500 exemplaires soit un coût de 7,20 € par DVD.

Il est proposé de diffuser ce DVD au prix public de 10€ l'unité, étant entendu que quelques exemplaires pourront être distribués gratuitement. La régie sera celle de la Médiathèque.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

## **IV RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Convention entre la Ville et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial (rapporteur Monsieur Boniface ALONSO)**

Monsieur LE MAIRE laisse la parole à Monsieur Boniface ALONSO.

Au titre de l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme, le maire d'une commune de moins de 10.000 habitants pouvait, jusqu'à présent, recourir gratuitement aux services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisations d'urbanisme.

A l'occasion d'une correspondance datée du 9 octobre 2013, adressée aux présidents d'intercommunalités, le Préfet de l'Oise a fait part du désengagement progressif des services de l'Etat (la DDT) dans leur rôle d'instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme, désengagement confirmé par la loi « ALUR ».

Les communes de moins de 10.000 habitants n'y auront plus accès si elles appartiennent à une intercommunalité de plus de 10.000 habitants ce qui est le cas de l'Aire Cantilienne.

Par conséquent, cette dernière, a décidé la reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme en créant un service instructeur intercommunal, étant précisé qu'il ne s'agit pas d'un transfert de la compétence relative au

droit des sols communes vers la CCAC : les maires des communes conservent cette compétence et restent l'autorité compétente et signataire pour délivrer les actes d'urbanisme.

La Ville de Chantilly, instruisant de façon autonome son droit des sols va mettre à disposition à hauteur de 50 % de la Communauté de Communes de l'Aire cantilienne un agent, Monsieur Christophe ALVARES, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en application des dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Monsieur Christophe ALVARES assurera la coordination du service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention liant la Ville de Chantilly, et la Communauté de Communes de l'Aire cantilienne concernant la mise à disposition d'un agent coordinateur du service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU reconnaît le bien - fondé de cette mise à disposition mais indique que la création d'un poste à la Communauté de Communes au profit de Monsieur Christophe ALVARES avec mise à disposition à la Ville aurait été plus judicieuse.

Monsieur LE MAIRE précise que Monsieur Christophe ALVARES est par son statut de fonctionnaire rattaché à la Ville de Chantilly. 50% de son temps sera réservé à l'instruction du droit des sols à Chantilly et il n'est pas envisagé de lui retirer ses autres activités (plan local d'urbanisme, recommandations architecturales, règlement de voirie...).

La salle Uberlingen sera dédiée à ce service intercommunal et louée à la Communauté de Communes.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

#### **4.2 Création de postes (rapporteur Monsieur Le Maire)**

Suite à la réussite aux concours et examens d'agents de la Ville, il est proposé de créer :

- 1 poste d'attaché territorial
- 2 postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur LE MAIRE félicite Florence THIEFINE (service Sport et Jeunesse) pour la réussite au concours d'attaché territorial, Frédéric TRICOT (service Communication) et Virginie OTIQUER (services des Ressources Humaines) pour leur succès à l'examen de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur ces créations de poste.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

## **V SCOLAIRE**

#### **4.3 Classes d'environnement 2014/2015 – participation des familles pour le séjour en classe « milieu marin » ; école élémentaire Paul Cézanne (rapporteur Monsieur Le Maire)**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 décembre 2014, a validé le départ de trois classes en séjour « milieu marin », dans le cadre du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

Pour l'école Paul Cézanne, le séjour se déroulera au Centre « Le Home du Cotentin », à AGON COUTAINVILLE, dans la Manche, du 23 au 27 mars 2015 :

- classe de Madame BLANK – CE2 – 27 élèves

Le prix du séjour (422,39 euros par enfant) comporte :



- l'hébergement en pension complète
- l'indemnité de l'enseignante et la gratuité du séjour
- le transport aller / retour en car tourisme restant sur place
- l'encadrement réglementaire (2 animateurs du SMIOCE)
- l'assurance complémentaire à la MAE
- l'aide à la construction du dossier administratif et pédagogique
- la mise en œuvre du programme suivant : pêche à pied : découverte de la faune et la flore marine ; écosystème du milieu marin, identification des espèces (aquarium) ; étude du phénomène des marées ; sensibilisation à la pollution et à la protection du littoral ; embarquement pour les îles Chausey (découverte de l'île, sa faune et sa flore) ; visite de l'écomusée de la Baie à Vains (visite de l'atelier du Saunier, fabrication de sel) ; visite guidée du Mont Saint Michel sous forme de jeu de piste

Le Conseil municipal est appelé à délibérer et à :

**FIXER** la participation des familles cantiliennes d'après le système de tranches de quotient familial ci-dessous indiqué :

**Pour un séjour de 5 jours (coût facturé par le SMIOCE : 422,39 euros par enfant)**

* Quotient familial inférieur		500 €	.....	51€	(12 % du coût réel)
* Quotient familial de	501	600 €	.....	83 €	
* Quotient familial de	601	700 €	.....	115 €	
* Quotient familial de	701	800 €	.....	147 €	
* Quotient familial de	801	900 €	.....	179 €	
* Quotient familial de	901	1 000 €	.....	211 €	
* Quotient familial de	1 001	1 100 €	.....	243 €	
* Quotient familial de	1 101	1 200 €	.....	275 €	
* Quotient familial de	1 201	1 300 €	.....	307 €	
* Quotient familial de	1 301	1 400 €	.....	339 €	
* Quotient familial supérieur		1 400 €	.....	372 €	

Pour toutes les familles cantiliennes, la Ville prendra en charge 50,39 euros, somme qui représente la différence entre le coût maximum demandé aux familles (372 euros) et le coût réel du séjour (422,39 euros). Lorsque deux enfants de la même famille participent au même séjour, la participation demandée pour le deuxième enfant sera réduite de 50 %.

**DECIDER** de considérer, pour déterminer le quotient familial des familles non allocataires de la CAF, toutes les ressources déclarées du foyer (salaires et assimilés, revenus immobiliers et fonciers, revenus financiers, avant déductions et corrections) et de diviser le total par le nombre de parts fiscales (pour 1 personne seule avec 1 seul enfant, le total sera divisé par 2).

**DECIDER** de fixer la participation des familles extérieures au coût réel demandé par le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement, soit 422,39 euros pour 5 jours. A titre exceptionnel et en cas de difficultés financières, la participation des familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes pourra être fixée sur les mêmes bases que celles des familles cantiliennes, après avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

#### **4.4 Classes d'environnement 2014/2015 – participation des familles pour le séjour en classe « milieu marin » ; école élémentaire du Bois Saint Denis. (rapporteur Monsieur Le Maire)**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 décembre 2014, a validé le départ de trois classes en séjour « milieu marin », dans le cadre du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

Pour l'école du Bois Saint Denis, le séjour se déroulera au Centre « Stella Maris », à STELLA PLAGE, dans le Pas de Calais, du 7 au 11 avril 2015 :

- classe de Madame HANSHAW – CM2 – 26 élèves
- classe de Monsieur VATIN – CE2/CM1 – 26 élèves

Le prix du séjour (339,18 euros par enfant) comporte :

- l'hébergement en pension complète
- l'indemnité des enseignants et la gratuité du séjour
- le transport aller / retour en car tourisme restant sur place
- l'encadrement réglementaire (2 animateurs du SMIOCE par classe)
- l'assurance complémentaire à la MAE
- l'aide à la construction du dossier administratif et pédagogique
- la mise en œuvre du programme suivant pêche à pied : découverte de la faune et la flore marine ; à la découverte des dunes ; animation Nature « Laises de Mer » ; visite de la Baie d'Authie avec observation des phoques ; atelier fabrication de cerfs-volants et envol sur la plage ; journée à Nausicaa (visite exposition permanente et atelier)

Le Conseil municipal est appelé à délibérer et à :

**FIXER** la participation des familles cantiliennes d'après le système de tranches de quotient familial ci-dessous indiqué :

**Pour un séjour de 5 jours (coût facturé par le SMIOCE : 339,18 euros par enfant)**

* Quotient familial inférieure		500 €	.....	40	(12 % du coût réel)
* Quotient familial de	50	600 €	.....	65	
* Quotient familial de	60	700 €	.....	90	
* Quotient familial de	70	800 €	.....	115	
* Quotient familial de	80	900 €	.....	140	
* Quotient familial de	90	1 000	.....	165	
* Quotient familial de	1 00	1 100	.....	190	
* Quotient familial de	1 10	1 200	.....	215	
* Quotient familial de	1 20	1 300	.....	240	
* Quotient familial de	1 30	1 400	.....	265	
* Quotient familial supérieur		1 400	.....	289	

Pour toutes les familles cantiliennes, la Ville prendra en charge 50, 18 euros, somme qui représente la différence entre le coût maximum demandé aux familles (289 euros) et le coût réel du séjour (339,18 euros). Lorsque deux enfants de la même famille participent au même séjour, la participation demandée pour le deuxième enfant sera réduite de 50 %.

**DECIDER** de considérer, pour déterminer le quotient familial des familles non allocataires de la CAF, toutes les ressources déclarées du foyer (salaires et assimilés, revenus immobiliers et fonciers, revenus financiers, avant déductions et corrections) et de diviser le total par le nombre de parts fiscales (pour 1 personne seule avec 1 seul enfant, le total sera divisé par 2).

**DECIDER** de fixer la participation des familles extérieures au coût réel demandé par le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement, soit 339,18 euros pour 5 jours. A titre exceptionnel et en cas de difficultés financières, la participation des familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes pourra être fixée sur les mêmes bases que celles des familles cantiliennes, après avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

**VI SPORT ET JEUNESSE**

#### 4.5 Programme prévisionnel des séjours de vacances – Eté 2015 (rapporteur Monsieur Le Maire)

Le programme et les tarifs des séjours proposés aux enfants et aux jeunes chantiliens, pendant les mois de juillet et août 2015, sont les suivants :

1) **Colonies** : 6/12 ans - Les Acrobates aux Quatre Sapins (Vosges): cirque, parcours aventure, escalade, piscine, vtt

Du 17 juillet au 30 juillet                      14 jours → 880 €

Du 03 août au 16 août                              14 jours → 880 €

2) **Camps** : 12/17 ans- Viva Costa Brava (Espagne) : excursion à Barcelone, à Port Aventura, piscine, mer, stage de bouée et bananes tractées

Du 17 juillet au 30 juillet                      14 jours → 995 €

Du 03 août au 16 août                              14 jours → 995 €

3) **Séjour linguistique** : 8/12 ans – Welcome to Wizard School, sur les traces d'Harry Potter (Angleterre) : visite sur le lieu de tournage du film, piscine, canoë, veillées en anglais, ateliers de langues

Du 5 juillet au 18 juillet                        14 jours → 1689€

Du 02 août au 15 août                            14 jours → 1689€

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'enfants chantiliens, la ville de Chantilly prendrait en charge une partie du séjour.

Cette prise en charge serait calculée en fonction du quotient familial des familles (quotient familial relevé sur le site de la Caf, ou calculé sur l'avis d'imposition sur les revenus 2013, pour les familles non allocataire de la CAF), selon les pourcentages suivants :

Quotient < à 600€                                : prise en charge par la ville de 65% du séjour

Quotient de 601 € à 800€                        : prise en charge par la ville de 60% du séjour

Quotient > à 801€                                : prise en charge par la ville de 50% du séjour

*Ce séjour linguistique s'inscrit dans le dispositif mis en place par la Ville « Nos enfants parlent anglais ».*

La ville de Chantilly propose 12 places pour le séjour « Les Acrobates aux Quatre Sapins » dans les Vosges, 16 places pour le séjour « Viva Costa Brava » en Espagne, et 10 places pour le séjour « Welcome to Wizard School » en Angleterre.

Les dossiers des familles seront examinés et sélectionnés par la Commission Jeunesse en fonction des critères suivants :

- quotient familial des familles
- familles ayant déjà bénéficiées de cette prestation

Après avis favorable de la Commission Jeunesse du 23 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions ci-dessus ;
- de souscrire une convention avec l'association « Autrement Loisirs & Voyage » 9 rue du Rivage 59320 SEDEQUIN qui organise les colonies et camps pour l'été 2015 , et avec l'association « Telligo » 1 rue de l'Egalité, 92220 BAGNEUX, qui organise le séjour linguistique pour l'été 2015 ;
- de décider de prendre en charge une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 20 séjours maximum pour les enfants de 6 à 12 ans, et d'une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 12 à 17 ans, dans la limite du budget prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et du Conseil Général de l'Oise ;
- et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU relève une différence peu convaincante entre les tranches de quotient familial au service scolaire qui correspondent à une diversité des revenus des parents et la présence uniquement de 3 quotients pour les colonies. Il faudrait retravailler ces derniers.

Monsieur LE NORCY indique qu'un examen plus approfondi de l'ensemble des coefficients familiaux sera effectué comme annoncé au conseil municipal et qu'un traitement au cas par cas sans vision d'ensemble et sans analyse des conséquences sur les charges des familles les plus modestes est inopportun.

De plus, il faut trouver un système simple qui assure un traitement équitable, sachant que par exemple aujourd'hui les quotients familiaux et les niveaux de participation de la CAF et de la MSA sont sensiblement différents.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

## VII **DIVERS** (Rapporteur Monsieur Stéphane DESEINE)

Avant de laisser la parole à Monsieur Stéphane DESEINE, Monsieur LE MAIRE informe qu'il a demandé à l'Assemblée Nationale de créer une mission d'information sur les trains du quotidien pour comprendre ce qui se passe. Il n'y a pour l'instant aucune réponse rassurante de la SNCF.

La motion proposée a été acheminée à de nombreuses communes et sera présentée au gouvernement, au Président de la SNCF et au Président de RFF.

Monsieur Stéphane DESEINE indique qu'une forte dégradation du service de la SNCF a été perçue depuis la mi-décembre 2014. S'il n'est pas du ressort de la Ville de traiter les sujets relevant de la compétence de la SNCF, la Ville s'est toujours préoccupée de la problématique du transport.

Un jour ne passe sans qu'il y ait des problèmes : composition réduite, retards... cela et sans que la SNCF réagisse.

Cette motion entre dans ce cadre.

- Motion relative au service public ferroviaire en gare de Chantilly-Gouvieux présentée par la Ville de Chantilly

relative au service public ferroviaire en gare de Chantilly-Gouvieux relayant les alertes du collectif d'usagers *SNCFVamtuer*, suite à la modification des horaires SNCF en décembre 2014, et sur les nombreux dysfonctionnements quotidiens, dégradant la vie professionnelle et la vie familiale de nombreux habitants du sud de l'Oise empruntant notamment la ligne Creil – Paris Nord,

Considérant les difficultés auxquelles sont très régulièrement confrontés les habitants de notre commune qui travaillent hors du département, qui voyagent dans des conditions de transport quotidiennes non satisfaisantes en terme de régularité, confort et informations voyageurs, au mépris de leur sécurité : retards, manque d'information, suppressions de trains, composition des trains non respectée, voyages debout et serrés les uns contre les autres ...

Considérant (particulièrement dans le contexte économique qui est le nôtre) le besoin de transport public comme indispensable, pour de nombreux habitants appelés à exercer leur profession à Paris ou dans notre Région,

Considérant le besoin d'un service public ferroviaire performant qui réponde aux enjeux actuels : aménagement du territoire, développement économique et encouragement des alternatives à la route,

Considérant l'historique de cette situation et notamment l'application d'un cadencement qui devait faciliter les situations alors même que cela a engendré de nombreux problèmes. La réponse de la SNCF était alors la mise en place d'une nouvelle grille horaire. Aujourd'hui, la situation est catastrophique : les trains sont tous

les jours en retard, voire supprimés. La SNCF et RFF n'ont aujourd'hui aucune réponse à apporter à ces interrogations, et plus largement sur l'avenir du service ferroviaire,

Le conseil municipal :

- souhaite **que des réponses soient enfin apportées aux problèmes structurels lourdement pénalisants et non réglés** (matériel vieillissant, manque de personnel ayant des répercussions sur la maintenance et le service en gare et à bord),

- demande à la Direction régionale de la SNCF, au Président de RFF et au Conseil Régional de Picardie de réexaminer les modifications d'horaires en prenant en compte les oppositions de nombreux élus de l'Oise, les demandes et besoins des usagers, **sur toute la ligne** et en tenant compte des propositions et retours terrain des collectifs d'usagers et associations,

- exprime son soutien au collectif d'usagers *SNCFVamtuer* « **Usagers fatigués mais pas résignés pour un retour au triple A : Assis, A L'heure et Avertis** », et à l'ensemble des usagers de la gare SNCF de Chantilly – Gouvieux,

- demande **la révision des tarifs**, augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 alors que le service global est en nette diminution encore sur 2015,

- demande à Guillaume PEPY, Président de la SNCF, d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations, et notamment aux interrogations **sur l'avenir du service ferroviaire**.

Madame Sylvie MAPPA étant également usager depuis 35 ans de cette liaison, constate que la situation s'est dégradée. La SNCF n'est plus une société nationale, le réseau est géré par une autre société, le personnel relève de la SNCF et les trains sont achetés par la Région.

Il lui arrive même de faire appel à des régulatrices pour demander un arrêt supplémentaire à Chantilly (et de l'obtenir) et l'achat de nouveaux matériels s'avère indispensable.

Il faut aussi se poser les bonnes questions notamment celle de la transformation du service public des transports ferroviaires, de l'explosion de ce service public. Le cadencement a dérégulé le système. Est-on prêt à payer plus d'impôts pour investir dans plus de trains ?

Le carnet de réclamation est un outil utile de communication. Le système d'information et de communication s'est amélioré par rapport à ce qui se passait il y a quelques années. A contrario, il n'y a plus de régulateur en place à Chantilly.

Elle ajoute qu'un service public est un service pour tous et qu'un retard de 5 minutes n'est pas forcément catastrophique.

Monsieur Stéphane DESEINE précise que les futurs trains plus confortables auront aussi moins d'espace ; il perçoit aussi un sentiment de colère des agents techniques et des contrôleurs de la SNCF.

Madame Sylvie MAPPA indique qu'à court terme, il n'y aura plus de contrôleurs sur cette ligne.

Monsieur le MAIRE propose d'ajouter comme destinataire de cette motion le Président de Réseau Ferré de France.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU indique que l'expression « toutes les associations d'usagers » est trop large et qu'il faudrait revoir en un sens plus restrictif la formulation.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 30.